

A.P.3F.

Union des Amis du Parc Naturel Régional
Oise-Pays de France et de ses Trois Forêts

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
agrée au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement
BP 20343 - 60634 - CHANTILLY

Novembre 2008

FEUILLE DE LIAISON N°14

Diffusion : Associations adhérentes
Adhérents individuels

Chers Amis du P.N.R., chers collègues,

Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France nous donne parfois l'impression de ressembler à une ville assiégée. Au sud la menace provient d'un projet de centre commercial à La Chapelle en Serval qui défigurerait l'arrivée dans la ville-porte du PNR. Au nord c'est tout le plateau agricole de Verberie qu'une modification du PLU voudrait transformer en zone d'activités avec, en particulier, le projet de la désormais célèbre centrale électrique au gaz coupant un corridor écologique majeur. A l'ouest, rien de nouveau : le Conseil Général continue à privilégier un tracé destructeur, éventrant le Mont César à Gouvieux, pour réaliser la déviation de Saint Leu d'Esserent.

Il nous semblait pourtant qu'un Parc Naturel Régional était un rempart efficace pour éviter tout aménagement non respectueux des espaces naturels ou agricoles, ou de l'identité du territoire ; il nous semblait également que la charte d'un PNR était opposable aux documents d'urbanisme des communes adhérentes ; il nous semblait enfin que la notion de corridor écologique, longtemps négligée, était reconnue depuis le « Grenelle de l'Environnement » et mise en application dans l'élaboration du réseau de trame verte. Ces réflexions, et beaucoup d'autres, nous trottaient dans la tête lorsque le Président du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR, Monsieur P. Marchand, nous proposa une date pour l'une des rencontres semestrielles convenues entre le PNR et AP3F.

Cet échange de points de vue nous permet de développer notre conviction que, dans le cadre d'une gestion durable du territoire, nécessité que plus personne ne nie, il est indispensable de conserver cette ressource non renouvelable que sont les terres agricoles. Leur potentiel agronomique conditionne notre auto-suffisance alimentaire, surtout actuellement dans le contexte de pénurie mondiale croissante des matières premières agricoles. Il nous semble donc illogique de sacrifier ces hectares de terres agricoles pour créer un centre commercial qui n'est pas une nécessité, ou une centrale électrique dont la durée de vie annoncée par son promoteur n'est que de 20 ans. Sur ces sujets le Président du PNR nous a affirmé ne pas être inquiet. Le centre commercial ? La charte s'y oppose. La centrale électrique ? Le bon sens l'emportera. Nous ne sommes pas repartis avec la même sérénité que lui et resterons vigilants sur l'évolution de ces projets.

D'autres sujets furent traités, d'autres informations nous furent communiquées. Ainsi le PNR, initialement créé pour 10 ans, voit sa durée portée à 12 ans à la suite d'une modification des textes le réglementant. Donc fin de la charte en 2016 et non plus en 2014.

Le Conseil Général de l'Oise a souhaité plafonner l'augmentation des ressources du PNR à 1,6% par an (base 2006) lors de la négociation du contrat de Parc pour la période 2007/2013. Les enveloppes du Département du Val d'Oise et des 2 Régions sont, de ce fait, elles aussi recalculées à la baisse en raison de la clef de répartition inscrite dans les statuts du Syndicat mixte. Cette réduction ne permettra pas de faire face aux dépenses de fonctionnement sur le long terme, ce qui impose d'amputer le programme d'actions pour basculer des crédits sur le fonctionnement. Autre conséquence, il n'y aura pas d'embauche d'un chargé de mission dans le domaine de l'eau comme initialement prévu.

Nous avons encore évoqué le sujet du Conseil scientifique, prévu par la charte, que le PNR avait assuré vouloir mettre en place avant la fin de cette année. Cette fois-ci ce sont les difficultés de recrutement de ces spécialistes ainsi que le scepticisme du Président sur son efficacité qui servent à expliquer l'enlisement de la démarche de création. Depuis longtemps nous subodorions que le Conseil scientifique n'enthousiasmait pas le PNR.

Les publicités illégales qui fleurissent le long des routes, enlaidissant les entrées de villes (Chaumontel, La Chapelle en Serval, Pontarmé, Villeneuve sur Verberie, etc...) ont, pour certaines de ces villes, fait l'objet d'un constat d'infraction communiqué à la préfecture par une association vigilante. Nous avons demandé au PNR de rappeler aux maires leur pouvoir de police en la matière et de leur signaler les infractions. Plus que le respect des textes ce qui nous importe c'est le respect des paysages. Les maires ont un pouvoir important sur ce sujet. Qu'ils l'exercent !

Sur un dossier important à nos yeux, celui de La Prairie, terrain d'entraînement hippique situé en zone humide et menacé par d'ambitieux projets de manifestations sportives ouvertes au public, nous avons obtenu l'assurance que ni imperméabilisation des sols pour création de parkings, ni remblayage, ne seraient autorisés sur ce terrain. Le PNR sera vigilant sur ce point. Nous aussi.

Ensuite nous avons interrogé le Président sur les routes :

Les projets routiers paraissent, pour certains, faire l'objet de nouvelles études (déviation de La Chapelle en Serval), pour d'autres, être au point mort ou ne pas évoluer (déviations de Plailly et de Saint Leu d'Esserent).

Et enfin, devant la longueur invraisemblable du processus de révision du périmètre du site classé du Domaine de Chantilly, révision qui pourrait apporter une protection sur certains sites sur lesquels se profilent des menaces, nous avons suggéré que le PNR s'informe sur la chronologie prévue des différentes étapes de cette interminable révision. Le Président acquiesça à cette proposition et nous assura que l'information recueillie nous serait transmise.

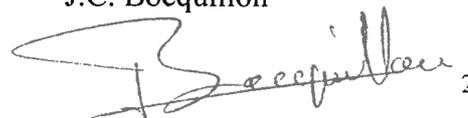
Nos inquiétudes et nos objections n'ont pas toutes été apaisées par les réponses et les informations recueillies lors de cette réunion. Ces rencontres sont utiles, certainement, mais les préoccupations de la population du PNR, ou du moins d'une partie d'entre elle, dont nous sommes porteurs paraissent ne rencontrer que la sérénité inébranlable du Président du PNR. Pourtant nous voyons naître des projets qui compromettent irrémédiablement l'avenir pour quelques dizaines d'années de fonctionnement. Certains maires n'hésitent pas à les accepter sur leur commune tout en sachant qu'ils détruiront le sol, ruineront tous les équilibres biologiques, sans vision à long terme.

En votre nom nous continuerons quant à nous à veiller à ce que l'aménagement du territoire du PNR et de ses abords se fasse conformément à la charte et à l'idée que nous nous faisons du « Développement Durable ».

Salutations dévouées.

Le Président

J.C. Bocquillon

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.C. Bocquillon', with a small number '2' at the bottom right of the signature.